



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

tabacs manufacturés

Question écrite n° 91058

Texte de la question

M. Guy Bailliarat attire l'attention de M. le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique sur l'avenir des buralistes et sur le marché illicite du tabac qui représente plusieurs milliards d'euros. La mise en œuvre du plan de lutte contre le tabagisme est un véritable enjeu de santé publique. Sans remettre en cause les mesures prises par le Gouvernement sur le sujet, il est également important de lutter contre les fraudes concernant les ventes de cigarettes, tout particulièrement sur les territoires frontaliers. La contrefaçon, la contrebande mais aussi l'achat de cigarettes dans d'autres pays dont le prix est moins élevé fragilisent fortement les buralistes qui sont très souvent des commerces de proximité. À ce titre, il lui demande quelles mesures peuvent être mises en œuvre afin de lutter contre ces fraudes et si l'harmonisation des prix et du paquet au niveau européen est un dispositif auquel le Gouvernement réfléchit.

Données clés

Auteur : [M. Guy Bailliarat](#)

Circonscription : Calvados (3^e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 91058

Rubrique : Agroalimentaire

Ministère interrogé : Économie, industrie et numérique

Ministère attributaire : Économie

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [17 novembre 2015](#), page 8283

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)